



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité de la gestion de la mondialisation

Deuxième session
12-14 octobre 2005
Bangkok

**RAPPORTS DES SOUS-COMITÉS ET AUTRES RAPPORTS ÉTABLIS À L'INTENTION
DU COMITÉ: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE LA COMMUNICATION
ET DE L'ESPACE**

(Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire)

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION, DE
LA COMMUNICATION ET DE L'ESPACE SUR SA PREMIÈRE SESSION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace, créé par la résolution 58/1 du 22 mai 2002 relative à la restructuration de l'appareil de conférence de la Commission, a tenu sa première session du 13 au 15 octobre 2004 à Bangkok.

Le Sous-Comité a examiné la situation quant à diverses questions se rapportant aux initiatives et programmes majeurs visant à promouvoir la coopération régionale en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace, ainsi qu'aux activités de développement des capacités et aux questions de programme qui y sont liées.

Le Sous-Comité a examiné le suivi régional de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et les préparatifs de la deuxième phase. Il a souligné l'importance du Programme large bande pour l'Asie et le besoin de disposer de solides infrastructures en matière de technologies de l'information et de la communication pour progresser dans la région sur la voie d'une société de l'information pour tous qui comblerait le fossé numérique. Le Sous-Comité s'est félicité de l'initiative du secrétariat consistant à élaborer des directives pour la création de cybercentres communautaires en se basant sur l'expérience et les meilleures pratiques régionales et il a apporté son plein appui aux activités menées dans le cadre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable.

Le Comité est invité à examiner le rapport du Sous-Comité et à donner au secrétariat de nouvelles directives concernant l'action à mener dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et de l'espace.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX.....	1
A. Examen des activités principales, des activités connexes et des futurs domaines prioritaires.....	1
B. Initiatives et programmes majeurs pour promouvoir la coopération régionale en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace.....	6
C. Développement des capacités en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le renforcement de la coopération régionale.....	8
D. Questions relatives au programme	11
E. Questions diverses.....	12
II. ORGANISATION DE LA SESSION.....	12
A. Ouverture, durée et organisation de la session	12
B. Participation	13
C. Élection du bureau.....	14
D. Ordre du jour et organisation des travaux	14
E. Documentation	15
F. Adoption du rapport	15
Annexe. Liste des documents	16

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Examen des activités principales, des activités connexes et des futurs domaines prioritaires

1. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SICST/1, qui passait en revue les activités principales, activités connexes et futurs domaines prioritaires concernant le suivi régional de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable. Il a félicité le secrétariat pour la qualité de ce document.

1. Suivi régional de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et préparatifs de la deuxième phase

2. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports suivants: première Conférence régionale sur le suivi de la première phase et les préparatifs de la deuxième phase du Sommet mondial sur la société de l'information; Groupe d'experts sur le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information qui a discuté de gouvernance de l'Internet et de mécanismes financiers; neuvième session du Groupe de travail régional sur les applications des communications par satellite et Groupe d'experts sur un logiciel libre de gestion du savoir, réunions que se sont toutes tenues à Bangkok du 11 au 13 octobre 2004.

3. Le Sous-Comité s'est félicité des initiatives prises par le secrétariat pour organiser ces réunions et l'a prié de faire le nécessaire pour qu'il soit rapidement donné suite aux recommandations présentées par les pays à ces occasions.

4. Rappelant qu'à sa soixantième session la Commission avait donné son appui à la mise au point du plan d'action régional pour avancer vers une société de l'information sur la base des conclusions de la phase de Genève du Sommet mondial sur la société de l'information, et du Sommet mondial pour le développement durable et compte tenu des objectifs du Millénaire pour le développement, de la Déclaration de Tokyo et de la feuille de route régionale vers une société de l'information en Asie et dans le Pacifique, le Sous-Comité a appuyé les efforts faits par la première Conférence régionale pour établir le projet de plan d'action régional. Il a estimé que ledit plan devrait être axé sur les mesures concrètes à prendre dans la région pour appliquer le Plan d'action et la Déclaration de principes de Genève; il devrait aussi faire une large place aux questions d'intérêt commun pour les pays de l'Asie et du Pacifique et refléter leurs besoins et leurs priorités. À cet égard, le Sous-Comité s'est félicité de la recommandation selon laquelle le projet de plan régional d'action devrait être soumis aux quatre conférences sous-régionales pour être encore affiné avant d'être adopté par la deuxième conférence préparatoire régionale.

5. Le Sous-Comité a félicité le secrétariat d'avoir joué un rôle de coordination et de direction opportun pour promouvoir une entente et un consensus à l'échelon régional sur les questions relatives à la gouvernance de l'Internet et aux mécanismes financiers concernant l'utilisation des TIC pour le développement, et il a prié le secrétariat de procéder à la compilation et à la diffusion de bases de données, études de cas, meilleures pratiques et exemples de réussite dans l'application des TIC au développement. Il a exprimé l'espoir que ces deux sujets importants feraient l'objet de débats aux réunions sous-régionales et régionales prévues afin de permettre de formuler la contribution de la région au débat mondial sur ces questions.

6. Le Sous-Comité a estimé qu'il était nécessaire de mettre au point un moyen d'évaluer le développement de la société de l'information, y compris des définitions normalisées des indicateurs, mesures et méthodes. À cet égard, il s'est félicité de l'offre du Gouvernement thaïlandais d'apporter sa collaboration et le bénéfice de son expérience à la mise au point d'un ensemble unifié d'indicateurs sur les TIC, et il a prié le secrétariat de s'employer à harmoniser à l'échelon régional les méthodes servant à mesurer la société de l'information.

7. Le Sous-Comité a pris note avec intérêt de l'expérience acquise par certains pays pour créer un milieu favorable à la société de l'information en adoptant des mesures politiques, législatives et réglementaires stratégiques, et en développant des applications essentielles des TICE: administration électronique, commerce électronique, apprentissage en ligne, télésanté, cyberécologie et gestion des ressources naturelles. Il a estimé que pour développer l'utilisation des TIC, la création de contenu local et la connectivité étaient indispensables, tout en notant que l'adoption généralisée des TIC exigeait un accès universel, à un coût abordable et le développement des compétences. Le Sous-Comité a exprimé sa gratitude aux Gouvernements de la Chine, de l'Inde et de la Fédération de Russie qui ont offert de partager leur expérience dans l'application des TIC au développement. Il a noté avec satisfaction que le séminaire sur les meilleures pratiques des cybercentres communautaires dans la région de l'Asie et du Pacifique se tiendrait à Kunming (Chine), du 16 au 18 décembre 2004.

8. Le Sous-Comité a estimé que les mesures prises à l'échelon national pour donner suite à la phase genevoise du Sommet mondial sur la société de l'information devaient être appuyées par une coopération internationale et régionale efficace. Il a félicité le secrétariat pour l'aide apportée aux pays dans la préparation des phases de Genève et de Tunis du Sommet mondial et il a prié le secrétariat de poursuivre son rôle de coordination dans la région à cet effet. La Déclaration de Shanghai, qui avait été adoptée à la soixantième session de la Commission, donnait une orientation stratégique à la participation de la CESAP au Plan d'action et à la Déclaration de principes de Genève, ainsi qu'aux préparatifs de la phase de Tunis.

2. Programme régional pour les applications des technologies de l'information et de la communication

9. Le Sous-Comité a pris note du programme du secrétariat en matière de renforcement des capacités et de valorisation des ressources humaines pour l'application des TIC, l'administration électronique, le commerce électronique, l'apprentissage en ligne, la télésanté, la cyberécologie et la gestion des ressources naturelles, la fourniture d'accès aux TIC dans les communautés rurales grâce à des cybercentres communautaires et la gestion du savoir et le réseautage. Il a réaffirmé l'importance de ce programme pour permettre aux pays membres de participer pleinement à la société de l'information et leur en assurer tout le bénéfice. Il a fait l'éloge du programme du secrétariat pour la constitution de capacités institutionnelles aux niveaux régional et sous-régional à l'appui des efforts nationaux de valorisation des ressources humaines.

10. Le Sous-Comité a noté les initiatives prises par de nombreux pays membres de la région en vue de développer une administration électronique conçue pour offrir de meilleurs services aux citoyens, assurer leur autonomisation et améliorer la transparence. L'administration électronique permet d'assurer de meilleurs services aux citoyens et administrés et constitue un moyen d'augmenter la transparence et l'efficacité et mettre les citoyens en mesure de mieux participer au processus de prise de décisions. Le Sous-Comité s'est déclaré favorable aux mesures prises par le secrétariat pour renforcer les capacités à cet égard.

11. Le Sous-Comité a noté les mesures prises par les pays membres pour mettre au point des outils et techniques de traitement de l'information à l'appui des langues locales et développer leurs connaissances dans ce domaine. Reconnaissant l'importance du contenu local en langue locale pour réduire la fracture numérique, il a prié les pays de poursuivre leurs efforts à cet égard.

12. Le Sous-Comité a noté la situation socioéconomique particulière des pays de la sous-région Bassin du Mékong et a prié le secrétariat de leur accorder une attention spéciale en matière d'applications des TIC, et de les aider ainsi à améliorer leur accès aux TIC et réduire la fraction numérique.

13. Le Sous-Comité a souligné la nécessité d'offrir un accès aux TIC dans les zones reculées afin de réduire la fracture numérique. Il a noté la nécessité d'un appui bilatéral et multilatéral axé sur la fourniture de services de télécommunications aux pays sans littoral, afin de permettre à ceux-ci d'entrer dans la société de l'information. Il a noté également les mesures prises par les pays membres pour faire bénéficier des TIC les populations rurales et s'est félicité de l'offre des pays membres de partager leur expérience en la matière.

14. Le Sous-Comité a noté les initiatives prises par le secrétariat de l'ASEAN pour créer un réseau de mise en commun des connaissances sur le design universel et les technologies d'appui en faveur des handicapés et des personnes âgées dans les pays de l'ASEAN, pour mettre en place un

réseau ASEAN de multilinguisation des logiciels qui permettrait la mise en commun et l'échange de données d'expérience sur les activités de recherche et la formation de personnel dans les pays de l'ASEAN.

3. Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet mondial sur la société de l'information et du Sommet mondial pour le développement durable

15. Les participants se sont accordés à reconnaître que les applications des techniques spatiales, comme les communications par satellite et la télédétection, jouaient un rôle important pour réduire la pauvreté et favoriser le développement durable dans les pays de la région. Il a noté que ces techniques pouvaient efficacement être mises à profit pour aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs fixés au Sommet mondial sur la société de l'information et au Sommet mondial pour le développement durable.

16. Le Sous-Comité a fait part de sa satisfaction pour les travaux du Comité consultatif intergouvernemental et des groupes régionaux de travail du Programme régional de la CESAP pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESpace); il a exprimé son appui pour les initiatives prises dans le cadre du PRORESpace en matière de gestion des catastrophes et de mécanismes régionaux de coopération.

17. Le Sous-Comité a été heureux d'entendre la Malaisie réitérer son offre d'accueillir en 2007 la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, offre qu'elle avait déjà présentée à la neuvième session du Comité consultatif intergouvernemental du PRORESpace, tenue à Kuala Lumpur en décembre 2003. Il a engagé tous les membres et membres associés à apporter leur contribution aux préparatifs de la Conférence.

4. Futurs domaines prioritaires

18. Le Sous-Comité a appuyé les conclusions de la Réunion du groupe d'experts sur les logiciels libres dans la gestion des connaissances, tenue juste avant la réunion du Sous-Comité. Reconnaisant le rôle important que pouvaient jouer les logiciels libres dans le développement des TIC, le partage des connaissances, le comblement du fossé numérique et le développement d'une société fondée sur le savoir, le Sous-Comité a demandé au secrétariat d'organiser des forums et des ateliers de formation à des fins de sensibilisation, de renforcement des capacités techniques et de partage des connaissances et de l'expérience en matière de logiciels libres.

19. Le Sous-Comité a pris acte des résultats de la première Conférence régionale sur le suivi de la première phase et la préparation de la seconde phase du Sommet mondial sur la société de l'information et de la Réunion du groupe d'experts sur le suivi du Sommet mondial (qui avait traité de la gouvernance de l'Internet et des mécanismes financiers), qui s'étaient tenus antérieurement à la session du Sous-Comité. Il a appuyé les initiatives du secrétariat tendant à continuer d'offrir des lieux de discussion et d'échange d'expérience et de vues sur les principaux thèmes du Sommet mondial.

20. Le Sous-Comité a souligné la nécessité de mettre au point des indicateurs TIC permettant de suivre les progrès vers la société de l'information et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il a appuyé l'initiative proposée par la CESAP, de concert avec d'autres pays membres, visant à mettre au point des définitions, des normes et des méthodes pour la création d'indicateurs TIC qui pourraient servir de points de repère pour mesurer le développement des TIC dans les différents pays. Certains pays ont estimé que le suivi des progrès en matière d'objectifs du Millénaire pour le développement incombait aux organismes nationaux concernés.

21. Afin de promouvoir le partage des connaissances, de l'expérience et des leçons tirées du développement des TIC et pour mieux utiliser les TIC aux fins du développement et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, la création de bases de données sur les bonnes pratiques a été proposée, sans oublier les données concernant les pratiques en matière de mécanismes financiers, l'utilisation des applications des TIC et les programmes nationaux.

22. Le Sous-Comité a estimé qu'il était nécessaire d'organiser des forums permettant l'échange de données d'expérience, l'élaboration de lignes directrices pour la mise en œuvre de certaines applications, l'analyse et le partage des bonnes pratiques, la facilitation de la reproduction des pratiques efficaces et la constitution d'une banque de donnée sur les connaissances.

23. Le Sous-Comité a reconnu la nécessité de combler le fossé numérique, non seulement entre pays mais aussi à l'intérieur des pays. Il a donc appuyé l'action du secrétariat en faveur des cybercentres communautaires et l'a encouragé à poursuivre ses efforts dans ce domaine.

24. Le Sous-Comité a reconnu le rôle joué par le PRORESPACE pour ce qui était d'aider les pays membres à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et de définir, grâce à des forums et le partage de bonnes pratiques, les projets et activités les mieux adaptés aux besoins des membres de la CESAP.

25. Le Sous-Comité s'est félicité de la perspective d'un programme large bande pour l'Asie et a appuyé la CESAP dans son rôle de coordonnateur régional de la mise en œuvre dudit programme.

B. Initiatives et programmes majeurs pour promouvoir la coopération régionale en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace

26. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SICST/2 qui présentait les principaux programmes et initiatives de coopération régionale concernant le développement et les applications des technologies de l'information, de la communication et de l'espace ainsi que le rôle de la CESAP dans la promotion de la coopération régionale et l'exécution de programmes de coopération tels que le programme large bande pour l'Asie et le PRORESpace.

1. Programme large bande pour l'Asie

27. Le Sous-Comité a estimé que l'instauration d'une société de l'information accueillante pour tous et le comblement du fossé numérique exigeaient la mise en place dans la région d'infrastructures pour les TIC. Pour ce faire, l'un des moyens les plus prometteurs consistait dans la mise en place d'une infrastructure régionale pour la large bande. À cet égard, le Sous-Comité a remercié la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique d'avoir appelé son attention sur l'Agenda de Bangkok adopté lors de sa Conférence ministérielle sur le développement de la large bande et des TIC, tenue en juillet 2004.

28. Il a donné son appui à cette initiative concernant la large bande et estimé que la création d'un environnement favorable à un réseau large bande passait par un large consensus régional et par des principes partagés par toutes les parties prenantes, dans tous les pays de la région, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, du secteur privé ou de la société civile. C'est pourquoi il a suggéré que la CESAP serve de coordonnateur régional pour la mise en œuvre de ces initiatives. Il a en outre accueilli avec satisfaction l'offre du Gouvernement japonais de promouvoir une coopération plus étroite entre pays de l'Asie et du Pacifique en vue de mettre en œuvre ce programme de façon continue.

2. Coopération régionale pour l'application des technologies spatiales

29. Le Sous-Comité a exprimé son plein appui à l'action menée au titre du PRORESpace en vue de combler le fossé numérique et de mettre en place des mécanismes de coopération régionale pour l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes. Étant donné que la plupart des pays de la région étaient gravement touchés par des catastrophes naturelles, le PRORESpace devait considérer comme prioritaire de traiter efficacement les questions de gestion des catastrophes au moyen d'une meilleure intégration et d'une mise en œuvre plus efficace des applications des techniques spatiales.

30. Le Sous-Comité a noté avec intérêt les réalisations de certains pays membres en matière de développement des technologies spatiales et le large éventail des applications, allant de la réduction de la pauvreté et la gestion des catastrophes à l'éducation à distance, la télémédecine et les services de

communication dans les zones rurales, en passant par les cybercentres communautaires implantés dans les villages.

31. Le Sous-Comité a estimé qu'il fallait organiser des forums pour l'échange de données d'expérience, le partage des bonnes pratiques, la mise au point de lignes directrices pour la mise en œuvre de certaines applications, et la facilitation de la reproduction des pratiques efficaces dont pourraient bénéficier le développement socioéconomique des pays membres et de l'ensemble de la région. Il s'est félicité du souhait de l'Inde de contribuer à ces différentes activités.

32. Le Sous-Comité s'est félicité du soutien apporté par la Chine et la Malaisie à l'organisation d'ateliers de formation régionaux sur les applications des techniques spatiales (notamment dans le domaine de l'évaluation des risques d'érosion des sols) à l'intention d'autres pays en développement, et de l'offre de la Malaisie de partager son expérience des activités et de l'éducation dans le domaine spatial ainsi que de coopérer à la recherche scientifique et technologique dans ce domaine. Le Sous-Comité a remercié l'Inde de son offre de partager ses compétences en matière d'applications des techniques spatiales et de proposer des possibilités de formation technique et de formation à la gestion aux autres pays membres en développement dans les domaines de la comptabilité des ressources naturelles, de la gestion de l'environnement et des catastrophes, de l'enseignement électronique, de la télésanté et concernant les centres de documentation villageois et le partage des ressources dans ce domaine dans des conditions économiques abordables. Le Sous-Comité s'est félicité de l'offre du Kazakhstan de partager son expérience et ses capacités en matière de développement et d'application des techniques spatiales et d'autres applications des technologies de l'information.

33. Conscient de l'importante contribution de la technologie spatiale à l'efficacité de la gestion des catastrophes naturelles, le Sous-Comité a noté avec satisfaction les progrès de la Chine dans la mise en place d'une constellation de satellites spécialisés dans la prévention des catastrophes naturelles et s'est félicité de son offre de coopération régionale pour le développement et l'utilisation de cette constellation qui pourrait constituer une des bases des mécanismes de coopération régionale en matière de prévention des catastrophes.

34. Le Sous-Comité a aussi remercié la République islamique d'Iran qui a renouvelé son offre de création en Iran d'un centre régional rattaché à l'ONU et destiné à appuyer les efforts de la région en vue d'une gestion éclairée des catastrophes. Il a approuvé sa suggestion d'étudier la faisabilité d'un tel centre en collaboration avec le secrétariat de la CESAP.

35. Le Sous-Comité a pris note des grandes initiatives régionales en matière de coopération spatiale: coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications, Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales et Sous-Comité de l'ASEAN sur la technologie spatiale et ses applications. Il a souhaité que la CESAP, qui participait depuis longtemps en tant que coordonnateur à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales dans la

région de l'Asie et du Pacifique, mette au point un mécanisme adapté aux grandes initiatives et qui viendrait compléter ses propres ressources et permettrait d'éviter les doubles emplois dans l'intérêt de tous les membres.

36. Le Sous-Comité a pris acte des progrès réalisés par les pays membres vers l'institutionnalisation de la Coopération multilatérale Asie-Pacifique pour les techniques spatiales et leurs applications, sous la forme d'une organisation Asie-Pacifique de coopération spatiale. Il a également pris note de la proposition d'impliquer davantage d'autres pays intéressés.

**C. Développement des capacités en matière de technologies de l'information,
de la communication et de l'espace pour le renforcement
de la coopération régionale**

37. Le Sous-Comité était saisi du document E/ESCAP/SICST/3 portant sur le sujet en question.

38. Il a convenu que le développement des capacités humaines et institutionnelles en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace (TICE) et de leurs applications étaient indispensables au développement économique et social. Il a fortement appuyé les activités du secrétariat au titre du développement des capacités et a incité celui-ci à en faire un domaine d'activité prioritaire. Il a fait sienne la proposition du secrétariat concernant le développement des capacités: création de cybercentres communautaires, administration électronique, commerce électronique et autres applications des TIC, ainsi que partenariats public-privé.

1. Cybercentres communautaires destinés à combler le fossé numérique

39. Les cybercentres communautaires, qui fournissent une infrastructure et des services intégrés en matière de TICE, sont considérés comme étant des instruments importants de développement offrant aux communautés des possibilités d'autonomisation. Le Sous-Comité a soutenu le rôle de la CESAP pour mettre particulièrement en œuvre la recommandation de la Déclaration de principes et du Plan d'action du Sommet mondial sur la société de l'information demandant aux pays de fournir un «accès universel et non discriminatoire aux TIC». Il a, par ailleurs, encouragé la CESAP à poursuivre ses activités de mise au point de modèles viables de cybercentres en recueillant des informations sur les bonnes pratiques et en organisant des ateliers de formation aux cybercentres.

40. Le Sous-Comité a relevé les efforts de divers pays membres pour créer des cybercentres communautaires et a reconnu les difficultés importantes qu'ils rencontraient pour établir ces points d'accès, surtout dans les zones rurales. Le Sous-Comité a souligné que les cybercentres constituaient un moyen viable d'assurer l'accès aux TIC à des communautés laissées en marge de la société de l'information. Il a appuyé les efforts menés par la CESAP, en collaboration avec la Banque asiatique de développement (BAsD), pour mettre au point un modèle durable d'implantation de cybercentres.

41. Le Sous-Comité s'est félicité des initiatives de la CESAP pour élaborer un manuel relatif à la création de cybercentres communautaires, en se fondant sur l'expérience des services TIC fournis à des communautés rurales de Malaisie et d'autres pays. Il s'est réjoui du soutien du Gouvernement malaisien dont il appréciait l'offre d'offrir une aide technique concernant l'initiative de réduction de la fracture numérique inscrite dans le cadre du programme du secrétariat relatif au renforcement des capacités. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de l'offre du Gouvernement philippin de contribuer à la collecte de données pour des études de cas sur l'emploi des TIC à l'appui du développement.

42. Le Sous-Comité a vivement soutenu les efforts du secrétariat pour recueillir des informations sur les initiatives nationales et mener des programmes de formation sur les cybercentres communautaires en vue de renforcer les capacités nécessaires à la création desdits centres. Il a aussi recommandé que le secrétariat, pour parvenir à la mise en commun des données d'expérience et des enseignements, serve de «service d'assistance central» ou de «banque de données» au sujet des initiatives nationales, de façon que les pays membres puissent facilement accéder à l'information ou s'enquérir des initiatives prises dans les pays de la région en matière de cybercentres communautaires.

43. Le Sous-Comité a encouragé la coopération de la CESAP avec la BASD, l'Institut de la Banque asiatique de développement (ADB), l'UIT, l'UNESCO et d'autres organisations pour développer les contenus locaux ainsi que la formation des exploitants et des usagers de cybercentres.

2. Administration électronique, commerce électronique et autres applications

44. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du programme du secrétariat relatif au renforcement des capacités et au développement des ressources humaines pour la mise en place de l'administration électronique dans les pays membres. Il a invité le secrétariat à continuer d'aider les pays dans ce domaine, en collaboration avec les organisations régionales.

45. Le Sous-Comité a noté les résultats de l'atelier sur la mise en place de l'administration électronique, tenu en mai-juin 2004 avec la collaboration de l'ADB et du Gouvernement français. Malgré les importantes possibilités, il restait beaucoup à faire pour améliorer les services d'administration électronique et leur efficacité; c'est pourquoi il a invité le secrétariat à poursuivre ses efforts pour renforcer les capacités dans ce domaine.

46. Le Sous-Comité a pris note des initiatives de nombreux gouvernements qui fournissent à leurs citoyens et à leurs entreprises des renseignements et des services durables dans un esprit civique et avec un souci de transparence, d'efficacité et de responsabilité. Il a aussi reconnu la nécessité d'accroître la coopération entre les pays membres pour mettre en place l'administration électronique et pour renforcer les capacités à cette fin.

47. Le Sous-Comité a souligné l'importance de la sécurité et de la confiance pour le succès des systèmes de commerce électronique. C'est pourquoi il a reconnu qu'il fallait établir des cadres juridiques appropriés dans toute une série de domaines servant à valider les transactions électroniques, leur absence étant considérée comme un obstacle important à une véritable expansion du commerce électronique. L'Internet étant sans frontières, il importait d'assurer coopération et cohérence aux niveaux régional et international. Le Sous-Comité, à ce propos, a demandé au secrétariat de financer et organiser des séminaires et des ateliers de formation au droit informatique afin de faciliter le partage d'expérience en matière d'élaboration de ce droit et de sensibiliser à l'importance de son harmonisation. Le Sous-Comité a accueilli favorablement l'offre de la Malaisie de collaborer à l'organisation des ateliers envisagés.

48. Le Sous-Comité a recommandé que la CESAP participe à la diffusion et à la reproduction des bonnes pratiques concernant la mise en place et la promotion de l'application des TICE à l'administration électronique, au commerce électronique et à l'apprentissage en ligne, en vue d'accroître les emplois et les revenus dans les zones rurales.

49. Le Sous-Comité a souligné la nécessité pour la CESAP de renforcer ses activités de création de capacités dans les applications de TICE utiles pour les populations rurales pauvres. Tout en accroissant son aide aux pays membres dans leur lutte contre la pauvreté grâce aux TICE et à leurs applications, la CESAP pourrait aussi s'intéresser à la gestion du savoir et à l'établissement d'un réseau approprié dans la région.

50. Il a encouragé la CESAP à poursuivre ses efforts pour organiser, en collaboration avec des organisations régionales comme le Programme de développement de la formation pour l'Asie et le Pacifique (APDIP) du PNUD et l'ADBI, des activités pour aider les pays membres, et notamment les pays de la sous-région Bassin du Mékong, à fournir des services de commerce électronique aux PME.

51. Il fallait aussi, à son avis, organiser, par l'intermédiaire de réseaux du savoir, des forums pour favoriser l'échange de données d'expérience, l'élaboration de directives concernant certaines applications choisies, l'analyse et la mise en commun des bonnes pratiques, la reproduction des projets réussis de démonstration et l'établissement de bases de connaissance.

3. Partenariats public-privé

52. Le Sous-Comité a estimé que les partenariats public-privé étaient des facteurs les plus importants pour la viabilité des programmes de TIC axés sur le développement car ils étaient conçus selon le principe de l'avantage mutuel et de la complémentarité entre la recherche du profit du secteur privé et l'engagement des gouvernements vis-à-vis des objectifs de développement des TICE. Ces partenariats étaient également importants pour le développement de cybercentres communautaires et leur fonctionnement à long terme.

53. Il s'est félicité que des partenariats public-privé aient réussi à s'établir autour de programmes de TICE dans de nombreux pays membres: cybercentres communautaires au Yunnan (Chine), réseau national de pépinières d'entreprises et «cybercamp» en Malaisie et fourniture d'ordinateurs à un coût raisonnable en Thaïlande, Malaisie et ailleurs.

54. Il a appuyé la recommandation du secrétariat de créer des forums aux niveaux national et régional pour la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques relatives aux partenariats public-privé en faveur du développement des TICE.

D. Questions relatives au programme

1. Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003

55. Le Sous-Comité a fait observer que l'examen de l'exécution du programme pour 2002-2003 s'inspirait d'une approche axée sur les résultats obtenus dans le domaine des technologies de l'information, de la communication et de l'espace (voir document E/ESCAP/SICST/4). Il s'est réjoui du succès du secrétariat dans l'exécution de son programme de travail portant sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace: il avait ainsi contribué à l'amélioration des politiques et cadres nationaux dans ce domaine, au renforcement des capacités et à l'accroissement de la coopération régionale concernant les applications des TIC à la réduction de la pauvreté, à la protection de l'environnement et à la gestion des catastrophes, notamment. Les leçons tirées de l'exercice biennal 2002-2003 avaient dans une large mesure permis de fixer les orientations futures, s'agissant notamment de la sensibilisation des responsables des administrations publiques, de l'intérêt économique que présentent l'emploi d'instruments permettant de cartographier la pauvreté et du recours à des dispositions institutionnelles régionales propres à encourager réellement la coopération régionale dans le domaine des TIC.

2. Domaines prioritaires à inscrire au programme de travail pour 2006-2007

56. Le Sous-Comité a examiné le document E/ESCAP/SICST/5 contenant le plan-programme biennal des activités de la CESAP pour la période 2006-2007 relatives au sous-programme 7 sur les technologies de l'information, de la communication et de l'espace, qui a été incorporé au projet de cadre stratégique correspondant à la même période [A/59/6 (Prog. 15)]. Il a noté que ce dernier avait été approuvé par la Commission lors de sa soixantième session (avril 2004)¹, puis adopté par le Comité du programme et de la coordination du Siège en juillet 2004² et qu'il serait examiné par l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Le Sous-Comité a examiné les domaines prioritaires à inclure dans le programme de travail des TICE pour 2006-2007 et fait plusieurs suggestions à ce sujet. De nombreux pays ont présenté des demandes précises (Bhoutan, Cambodge,

¹ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social 2004, Supplément n° 19* (E/2004/39-E/ESCAP/1330), par. 257.

² Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 16* (A/59/16), par. 241.

Malaisie, Népal, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Timor-Leste). Ces diverses demandes ont porté sur le droit informatique, la contribution des TICE à la réduction de la pauvreté, la rentabilité, la qualité de l'éducation, les modalités d'établissement de cybercentres communautaires, les indicateurs relatifs à la société de l'information, le renforcement de l'ensemble des capacités, l'accès au matériel de TICE, la sensibilisation aux TICE, la mise en valeur des ressources humaines et le partage des ressources. Le secrétariat rassemblera toutes ces suggestions ainsi que les réponses au questionnaire apportées par les diverses délégations sur la détermination des domaines prioritaires, et notamment les produits, les activités et les modalités suggérés pour assurer les prestations, sur lesquels elles souhaiteraient que le secrétariat se concentre dans son programme de travail pour 2006-2007.

E. Questions diverses

57. Aucune question n'a été soulevée à ce titre par les participants. Le secrétariat a demandé aux membres et membres associés de désigner leurs coordonnateurs nationaux afin de faciliter les contacts futurs.

II. ORGANISATION DE LA SESSION

A. Ouverture, durée et organisation de la session

58. La première session du Sous-Comité des technologies de l'information, de la communication et de l'espace s'est tenue à Bangkok du 13 au 15 octobre 2004.

59. La session a été ouverte par le Secrétaire exécutif de la CESAP et par S.E. M. Surapong Suebwonglee, Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication.

60. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la CESAP s'est dit impressionné par le grand nombre de membres et membres associés, et d'organisations participant à la session. L'inauguration de la session par le Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication attestait de son engagement d'assurer le succès des travaux. Il s'est félicité des offres et initiatives encourageantes en matière de coopération régionale reçues d'un certain nombre de pays membres. Compte tenu de l'ampleur du fossé numérique entre les pays de la région et au sein même de ces pays, la CESAP entendait se concentrer sur les mesures à prendre pour combler ce fossé, conformément à l'appel lancé par le Sommet mondial sur la société de l'information, et pour atteindre les repères fixés en accordant la priorité aux pays les moins avancés, aux pays sans littoral, aux petits pays insulaires en développement, ainsi qu'aux pays à économie en transition. En se fondant sur les demandes émanant de nombreux pays membres, la CESAP aiderait à connecter les villages aux TICE et à établir des points d'accès communautaires par le biais de cybercentres communautaires, par la mise en commun des meilleures pratiques et le renforcement des capacités et grâce à des projets pilotes et de démonstration. En outre, elle entendait collaborer étroitement avec le secteur privé et les parties prenantes pour fournir des services d'appui dans les domaines suivants: administration

électronique, téléenseignement, commerce électronique, télésanté, cyberécologie, cyberagriculture et cybersciences. En tant que prestataire de services, la CESAP continuait de mettre l'accent sur ses rôles de chef de file, de catalyseur et de partenaire majeur dans les initiatives nationales visant à promouvoir la coopération régionale.

61. Dans son allocution d'ouverture, le Ministre thaïlandais des technologies de l'information et de la communication a fait référence aux TIC en tant qu'instrument puissant, à même de créer des conditions propices au développement durable, et qui offrait d'énormes possibilités en matière de réduction des inégalités sociales et économiques. Il a souligné que la croissance rapide des TIC avait des retombées extrêmement positives sur le développement économique et social de nombreux pays de la région quand bien même l'accès à ces technologies et à leurs applications restait très faible dans un certain nombre de PMA. Afin de combler le fossé numérique, le Gouvernement thaïlandais s'attachait en priorité à fournir à la population thaïlandaise des ordinateurs à bas prix et un accès large bande à l'Internet, ces mesures étant jugées indispensables pour obtenir les résultats voulus. En outre, la Thaïlande œuvrait d'arrache-pied au renforcement des capacités humaines dans plusieurs domaines numériques.

62. Le Ministre s'est félicité de la visibilité croissante de la CESAP en matière de TICE et il lui était reconnaissant de mener dans ce domaine un grand nombre d'activités: mise en commun des meilleures pratiques, renforcement des capacités, projets de démonstration et services consultatifs régionaux, par exemple. Il espérait que la CESAP continuerait d'axer ses activités sur les résultats et sur la demande et de faire en sorte qu'elles soient adaptées aux conditions régionales et locales, en se concentrant sur les opérations de terrain qui pourraient être utiles aux pays de l'Asie et du Pacifique. Il a évoqué les cybercentres communautaires comme l'un des domaines prioritaires d'action future. Le Ministre a réaffirmé que son pays soutenait pleinement la CESAP dans sa fonction de fournisseur de services et que la Thaïlande était disposée à collaborer plus étroitement avec elle, ainsi qu'avec d'autres pays de la région.

63. Enfin, le Ministre a exhorté le Sous-Comité à envisager en priorité le renforcement de la coopération régionale, avec l'aide de la CESAP et d'autres organisations régionales et sous-régionales, afin de créer des possibilités mutuellement avantageuses visant à promouvoir la complémentarité en matière de TIC.

B. Participation

64. Les membres et membres associés de la CESAP ci-après ont participé à la session: Afghanistan, Australie, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, France, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Japon, Kazakhstan, Malaisie, Maldives, Mongolie, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam.

65. Ont également participé des représentants des organismes des Nations Unies ci-après: Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Programme des Nations Unies pour le développement et Université des Nations Unies.

66. Étaient aussi représentées les institutions spécialisées des Nations Unies ci-après: Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel et Union internationale des télécommunications.

67. Des représentants de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Banque asiatique de développement, de la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, de l'Organisation des ministres de l'éducation de l'Asie du Sud-Est et du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique étaient également présents.

C. Élection du bureau

68. Le Sous-Comité a élu Président M. Chin Bun Sean (Cambodge), Vice-Présidents M. Lalith Weerantunga (Sri Lanka), M. Zulkifli Idris (Malaisie) et M. Lefter Victor Dmitryevich (Kazakhstan), et Rapporteur M^{me} Kunping Kuang (Chine).

D. Ordre du jour et organisation des travaux

69. Le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour suivant (document E/ESCAP/SICST/L.1):

1. Ouverture de la session.
2. Élection du bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Examen des activités principales, des activités connexes et des futurs domaines prioritaires:
 - a) Suivi régional de la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information et préparatifs de la deuxième phase;
 - b) Programme régional pour les applications des technologies de l'information et de la communication;
 - c) Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, du Sommet mondial sur la société de l'information et du Sommet mondial pour le développement durable;
 - d) Futurs domaines prioritaires.

5. Initiatives et programmes majeurs pour promouvoir la coopération régionale en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace:
 - a) Programme large bande pour l'Asie;
 - b) Coopération régionale pour l'application des technologies spatiales.
6. Développement des capacités en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le renforcement de la coopération régionale:
 - a) Cybercentres communautaires destinés à combler le fossé numérique;
 - b) Administration électronique, commerce électronique et autres applications;
 - c) Partenariats public-privé.
7. Questions relatives au programme:
 - a) Examen de l'exécution du programme pour 2002-2003;
 - b) Domaines prioritaires à inscrire au programme de travail pour 2006-2007.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.

E. Documentation

70. On trouvera en annexe la liste des documents présentés au Sous-Comité à sa première session.

F. Adoption du rapport

71. Le Sous-Comité a adopté le rapport sur sa première session le 15 octobre 2004.

*Annexe***LISTE DES DOCUMENTS**

<i>Cote</i>	<i>Titre</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
E/ESCAP/SICST/L.1	Ordre du jour provisoire	
E/ESCAP/SICST/L.2	Ordre du jour provisoire annoté	3
E/ESCAP/SICST/1	Examen des activités principales, des activités connexes et des futurs domaines prioritaires	4
E/ESCAP/SICST/2	Initiatives et programmes majeurs pour promouvoir la coopération régionale en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace	5
E/ESCAP/SICST/3	Développement des capacités en matière de technologies de l'information, de la communication et de l'espace pour le renforcement de la coopération régionale	6
E/ESCAP/SICST/4	Questions relatives au programme: examen de l'exécution du programme pour 2002-2003	7 a)
E/ESCAP/SICST/5	Questions relatives au programme: domaines prioritaires à inscrire au programme de travail pour 2006-2007	7 b)

- - - - -